



VILLE DE LA FLÈCHE

Tarifs, taxes et redevances 2026
Adoptés en Conseil municipal du 29 septembre 2025
(applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, sauf dispositions contraires)



MAISONS DE QUARTIER DU BAS RHIN

Rabais de 50 % pour les agents de la ville, du CCAS et de la Communauté de Commune du Pays Fléchois
(délibération du Conseil Municipal du 25/03/2013)

Gratuité pour la Communauté de communes du Pays fléchois dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

CAPACITE DE LA SALLE : 80 personnes	Tarifs 2026 (TVA 20 %)	
	HT	TTC
Réunions, assemblées générales, vins d'honneur, concours, ...	30,94 €	37,13 €
Réunions d'ordre commercial	139,79 €	167,75 €
Associations, une journée par semaine (tarif annuel)	93,85 €	112,62 €
Autres manifestations (repas, fêtes de famille, ...)		
- 1 journée	99,84 €	119,81 €
- 2 journées *	149,76 €	179,71 €
- A partir du 2 ^{ème} jour consécutif de location et suivant : 50 % du tarif de référence, sauf réunion d'ordre commerciale.		
- Demi-journée pour préparation de la salle, uniquement dans le cadre d'une réservation sur 2 jours minimum et ayant pour motif "autres manifestations" (= veille de la location, à partir de 14 h)	30,94 €	37,13 €
Cours de danse (Tarif Horaire)	24,45 €	29,34 €
Location de la vaisselle	50,90 €	61,08 €
Comité des fêtes et Comités des fêtes de quartier Séances au bénéfice des enfants dans le cadre des activités scolaires et du temps scolaire ou profit des seniors ...	GRATUIT	
Etablissements scolaires fléchois (publics et privés), y compris leurs associations de parents d'élèves, les autres associations fléchoises :	I gratuité d'une salle municipale par an (hors salle de spectacle) pour une manifestation non lucrative	

Il n'est pas demandé de caution. Toutefois, en cas de dégradation ou ménage insuffisant, les frais de réparation ou remise en état seront facturés au loueur au coût réel supporté par la collectivité (pièces et main d'œuvre).

Tarif pour annulation de réservation :

si annulation dans les 30 jours précédents la manifestation : facturation de 30 % du tarif de la location (sauf pour motifs graves dûments justifiés).



VILLE DE LA FLÈCHE

Tarifs, taxes et redevances 2026

Adoptés en Conseil municipal du 29 septembre 2025
(applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, sauf dispositions contraires)



SALLE PRINTANIA

Gratuité pour la Communauté de communes du Pays fléchois dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

CAPACITE DE LA SALLE : 350 personnes pour un repas ou un loto 400 personnes pour une réunion	Tarifs 2026 (TVA 20 %)			
	Commune		Hors commune	
LOCATION DE BASE	HT	TTC	HT	TTC
Location de base sans cuisine (Sauf réunion d'ordre commercial)				
- 1 journée	138,70 €	166,44 €	207,67 €	249,20 €
- 2 journées*	208,05 €	249,66 €	311,51 €	373,81 €
Cuisine				
- 1 journée	95,82 €	114,98 €	112,82 €	135,38 €
- 2 journées*	143,73 €	172,48 €	169,23 €	203,08 €
*A partir du 2 ^{ème} jour consécutif de location et suivants = 50 % du tarif de référence (sauf réunion d'ordre commercial)				
- Demi-journée pour préparation de la salle, la veille de la location à partir de 14h et uniquement dans le cadre d'une réservation sur 2 jours minimum (sauf séances d'ordre commercial)	39,93 €	47,92 €	70,83 €	85,00 €
Location de la vaisselle	99,84 €	119,81 €	99,84 €	119,81 €
AUTRES LOCATIONS				
Loto	138,70 €	166,44 €	306,43 €	367,72 €
Séances d'ordre commercial	338,40 €	406,08 €	680,92 €	817,10 €
Cours de danse - Tarif horaire	37,86 €	45,43 €		
Séances au bénéfice des enfants des écoles dans le cadre des activités scolaires	GRATUIT			
Établissements scolaires fléchois (publics et privés), y compris leurs associations de parents d'élèves, les autres associations fléchoises :	1 gratuité d'une salle municipale par an (hors salle de spectacle) pour une manifestation non lucrative			
Télécommande non restituée	119,16 €			

Il n'est pas demandé de caution pour la salle. Toutefois, en cas de dégradation ou ménage insuffisant, les frais de réparation ou remise en état seront facturés au loueur au coût réel supporté par la collectivité (pièces et main d'œuvre).

Tarif pour annulation de réservation :

si annulation dans les 30 jours précédents la manifestation = 30 % du tarif de la location (sauf pour motifs graves dûments justifiés)



VILLE DE
LA FLÈCHE

Tarifs, taxes et redevances 2026

Adoptés en Conseil municipal du 29 septembre 2025
(applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, sauf dispositions contraires)



MAISONS DE QUARTIER de VERRON ou SAINT-GERMAIN du VAL (NON PMR)

Rabais de 50 % pour les agents municipaux, du C.C.A.S. de la Flèche, les agents de la Communauté de Commune du Pays Fléchois
(délibération du Conseil Municipal du 25/03/2013)

Gratuité pour la Communauté de communes du Pays fléchois dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

CAPACITE DES SALLES :	Tarifs 2026 (TVA 20 %)	
	HT	TTC
- SAINT GERMAIN DU VAL : 40 personnes (Toilettes inaccessibles aux personnes à mobilité réduite) - VERRON : 2 espaces séparés pour 24 ou 26 pers. sans possibilité de dépasser 50 pers. au total		
Réunions, assemblées générales, vins d'honneur, concours, ...	30,94 €	37,13 €
Réunions d'ordre commercial	139,79 €	167,75 €
Associations, une journée par semaine (Tarif annuel)	93,85 €	112,62 €
Autres manifestations (Repas, fêtes de famille, ...)		
- 1 journée	83,85 €	100,62 €
- 2 journées *	125,79 €	150,95 €
*A partir du 2 ^{ème} jour consécutif de location et suivants = 50 % du tarif de référence, sauf réunion d'ordre commercial		
- Demi-journée pour préparation de la salle, uniquement dans le cadre d'une réservation sur 2 jours minimum et ayant pour motif "autres manifestations" (= veille de la location, à partir de 14 h)	30,94 €	37,13 €
Cours de danse (Tarif horaire)	24,45 €	29,34 €
Location de la vaisselle	32,25 €	38,70 €
Comité des fêtes et Comités des fêtes de quartier, Séances au bénéfice des enfants dans le cadre des activités scolaires et du temps scolaire ou profit des seniors ...	GRATUIT	
Etablissements scolaires fléchois (publics et privés), y compris leurs associations de parents d'élèves, les autres associations fléchoises :	I gratuité d'une salle municipale par an (hors salle de spectacle) pour une manifestation non lucrative	

Il n'est pas demandé de caution. Toutefois, en cas de dégradation ou ménage insuffisant, les frais de réparation ou remise en état seront facturés au loueur au coût réel supporté par la collectivité (pièces et main d'œuvre).

Tarif pour annulation de réservation : si annulation dans les 30 jours précédents la manifestation = 30 % du tarif de la location (sauf pour motifs graves dûments justifiés)